

Transmettre sa ferme en Agri Tourisme

Objectifs

S'outiller pour appréhender sereinement la transmission d'une ferme avec une activité d'agritourisme.

Enjeux

Faute d'anticipation suffisante au moment de la prise de retraite, beaucoup d'exploitations agricoles se retrouvent démantelées sans permettre une nouvelle installation. Cette formation doit permettre aux agriculteurs de transmettre leur ferme avec l'activité d'agritourisme, plutôt que de simplement la démanteler et de la vendre.

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire.

Contenu

Accueil des participants - présentation de la journée et des intervenants.

- Être capable de définir sa propre notion de transmission.

Quel est mon projet? Qu'en disent mes enfants? Quelles seront mes revenus?

Apprendre à anticiper, aussi bien sur les aspects patrimoniaux, familiaux, personnels.

Pour anticiper il faut se poser les bonnes questions.

Cette formation est l'occasion de mettre en forme tous ces questionnement!

- Être capable d'identifier ce qui peut faire la réussite mais aussi l'échec de la transmission, notamment quant à la notion de l'habitat.

Laisser sa maison à des inconnus n'est pas toujours vident.

Il est important de se questionner tout en mettant en exergue le fait que si je garde mon habitation, mes repreneurs devront également se loger.

Est ce possible? Est ce faisable? Comment partager un espace commun ?

- Identifier les limites, les contraintes de l'activité d'agritourisme dans une transmission.

Tout comme l'activité de production agricole, l'activité agritouristique a été développé au fil du temps, avec sa vision des choses. Comment anticiper la transmission de cet outil pour le rendre adaptable?

- Bien identifier ses besoins (financiers, personnels) à la retraite.

- Appréhender les tenants et les aboutissants d'une transmission spécifique en agritourisme : l'habitat personnel et professionnel sont souvent intimement liés.

Travail sur 3 scénarios possible :

- je transmets tout (je pars, je quitte les lieux).

- je ne transmets que la partie agricole pure (je garde ma maison et l'activité touristique).

- je transmets que TOUTE la partie agricole (production et agritourisme) mais je reste dans ma maison :

Moyens et matériel pédagogiques : Apports théoriques : documents et supports écrits (sociologiques, méthode "remue-méninges", méthode brainstorming, méthode des « bouts de papiers »...). Échanges et travaux de groupe.

Fin de la formation, un temps sera réservé à la satisfaction des stagiaires et à une évaluation des acquis.

Un certificat de réalisation sera délivré à la fin de la formation.

L'accompagnateur Adear vous contactera directement pour étudier avec vous votre besoin spécifique en formation et s'y adapter au mieux.

Dates, lieux et intervenants

03 oct 2024

09:30 - 16:30 (7hrs)

1, avenue Salvador Allende

11300 Limoux

Intervenant : Armand-B Marguerite, animateur Accueil Paysan Occitanie.

Animation : Vincent Bibbeau Dufresne, accompagnateur ADEAR11, spécialisé sur l'accompagnement à la transmission

Partenaire(s)



Financier(s)



Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 30/09/2024

Tarifs

Frais pédagogiques : 231 €. Formation prise en charge pour les stagiaires éligibles VIVEA (dans la limite de l'enveloppe disponible). Non éligible VIVEA, nous contacter

Plus de renseignements

Marie Coupet, responsable de stage.

mcoupet@mp11.fr

Maison Paysanne Aude

11 300 Limoux

Contact Inscription Adear, M. Bibbeau;

Tel. 07 55 62 36 00

N° d'organisme de formation :

76110169011

Taux de satisfaction : (taux général 2023) 95.2%

Prévoir : Repas tiré du sac.



Modalités d'accès : Formation accessible aux personnes à mobilité réduite. Une autre situation de handicap ? Merci de nous contacter pour préparer votre accueil.

Bulletin d'inscription

Nom et Prénom :

Courriel :

Téléphone :

Pour s'inscrire : merci de contacter le responsable de stage par téléphone, mail ou de renvoyer ce bulletin (ou mentions identiques sur papier libre), et éventuellement votre chèque. Toute inscription fait l'objet d'une confirmation écrite.